

Contenu

Un tronc commun (450 h)

Module 1 "Outils et méthodes au service du montage de projet" (140 h)



- Connaître le cadre juridique et institutionnel de son projet.
- Elaborer une stratégie de projet.

Module 2 "Diagnostic Territorial" (120 h)



- Évaluer les spécificités des territoires afin de définir des modalités de mise en valeur adaptées.
- Utiliser les outils et méthodes pour l'observation et la gestion des territoires.

Module 3 "Connaissance et médiation du patrimoine territorial" (190 h)



- Connaître les dynamiques du tourisme rural et de mise en valeur du patrimoine.
- Développer des capacités d'animation, de valorisation et de communication.

Un stage en entreprise (420 heures)



Les stagiaires suivant une formation Brevet d'Etat ou Brevet Professionnel « Sports de nature » peuvent bénéficier d'un parcours adapté. Un parcours en alternance est envisageable sous forme de contrat de professionnalisation.

La formation se déroule sur le site du Pradel à Mirabel en Ardèche

Elle est soutenue par la Région Rhône-Alpes, le Fonds Social Européen, le Département de l'Ardèche.



Elle est issue d'un partenariat unique entre :
L'Université Joseph Fourier (Institut de Géographie Alpine, Cermosem, plateforme du développement territorial)

L'EPLA Olivier de Serres (CFPPA du Pradel)

Le CREPS Rhône-Alpes (site de Vallon Pont d'Arc)

Les responsables de la formation sont :

Pascal Mao (UJF)

François Hausherr (CREPS)

Laurent Vidal (CFPPA)

Elle s'appuie sur un large réseau professionnel de collectivités territoriales, d'espaces protégés, de structures intercommunales, du Centre Régional de Ressources du Développement Rural, ainsi que d'entreprises touristiques et d'associations de protection et de valorisation du patrimoine.

Renseignements :



le matin de 8h 45 à 11h 45
CFPPA du Pradel
Domaine Olivier de Serres
07 170 MIRABEL
Tél : 04 75 36 71 80
fax : 04 75 36 76 02
alexandra.fialon@educagri.fr



Licences professionnelles

Aménagement du territoire et urbanisme

gestionnaire des espaces naturels et de loisirs



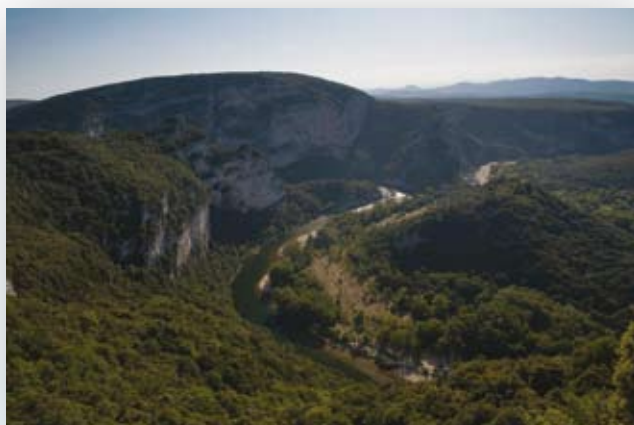
<https://iga.ujf-grenoble.fr/presentation/cermosem/formation>
Formation ouverte aux étudiants et stagiaires de la formation continue
formation reconnue par les ministères de l'éducation nationale, des sports et de l'agriculture
licences professionnelles depuis 1999 : « métiers du développement local »



Objectif

La licence professionnelle "Promoteur du Patrimoine Territorial" a été créée suite à l'analyse de nouveaux besoins en termes d'activités et d'emplois dans les milieux du tourisme et de la culture en milieu rural. Elle a été conçue en partenariat avec de nombreux professionnels et acteurs du développement territorial.

La formation peut permettre à des professionnels des métiers sportifs de nature (Accompagnateurs de Moyenne Montagne, Brevets d'Etat...) d'acquérir des compétences complémentaires dans le domaine du patrimoine, de la culture et de l'environnement.



©iStock_000021586363

L'ambition de cette licence est de former des professionnels capables de fédérer des acteurs et d'animer des projets de gestion et de développement des territoires.

Ces "promoteurs du patrimoine territorial" sont les acteurs d'un développement durable de territoires ruraux, par la valorisation des patrimoines locaux.

Les enseignements associent apports de connaissances et mise en oeuvre pratique avec des professionnels. Ils proposent à la fois une vision globale des territoires et de leurs dynamiques (diagnostic de territoire, aménagement, gestion de l'espace...) ainsi qu'un certain nombre d'apports méthodologiques et techniques (animation et de communication – enquêtes et d'entretiens – Systèmes d'Information Géographique...). Les douze semaines de stage s'organisent en alternance au second semestre.

L'équipe pédagogique (enseignants et partenaires) accompagnent les stagiaires dans la finalisation de leur projet professionnel :

- insertion dans une activité professionnelle (agent de promotion du patrimoine, agent de développement local, chargé de mission en développement touristique...),
- création d'activités ou de structures.

La formation favorise la pluridisciplinarité, la capacité d'animation, d'analyse et de créativité des étudiants.



©iStock_000013402850

Accès à la formation

Formation initiale :

Personnes titulaires d'un bac +2 (L2 Géographie, Sciences Sociales, STAPS, Sciences de la Terre ou BTS Agriculture, Environnement ou Tourisme) avec un statut d'étudiant.

Formation continue :

Personnes titulaires d'un bac +2 et/ou avec une expérience professionnelle significative dans le domaine concerné (éligibles à la validation d'acquis de l'Université Joseph Fourier). Peuvent être accueillis des demandeurs d'emploi ou des salariés pouvant bénéficier d'un congé de formation. Les statuts et les financements envisageables peuvent être étudiés avec l'équipe pédagogique.



©Cermosem

Débouchés professionnels

Insertion professionnelle :

- éducateur à l'environnement, animateur nature
- chargé de mission patrimoine
- contrôleur de travaux forestiers, technicien cynégétique
- technicien dans une fédération de pêche, éco-garde

Employeurs :

espaces protégés, collectivités territoriales (services développement, environnement et sports / loisirs), structures agricoles, fédérations et associations sportives, association de protection et de gestion des espaces naturels...

Création d'entreprise :

travailleur indépendant.

